



Direction des Finances et des Achats
Sous-Direction du Budget
Service de la synthèse budgétaire (SSB)

OBJET : Projet de décision modificative n°1 de la Ville de Paris pour l'exercice 2022

2022 DFA 4

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

À l'issue des délibérations 2021 DFA 59-1 et 59-2 adoptées lors du Conseil de Paris des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2022 sont établies à :

- pour le budget d'investissement :
 - ✓ à 7 753,2 M€ pour les autorisations de programme en dépenses, en tenant compte des liquidations constatées à date sur 2022 ;
 - ✓ à 2 409,4 M€ pour les crédits de paiement en dépenses et en recettes.
- pour le budget de fonctionnement à 9 062,5 M€ en dépenses et en recettes.

Les modifications que je vous propose d'y apporter par le présent projet de délibération les porteraient :

- pour le budget d'investissement :
 - ✓ à 7 568,8 M€ pour les autorisations de programme en dépenses, en tenant compte des liquidations constatées à date sur 2022.
 - ✓ Aucune modification n'est apportée aux crédits de paiement.
- Aucune modification n'est apportée au budget de fonctionnement.

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘
⌘ ⌘ ⌘
⌘

SOMMAIRE

1^{ÈRE} PARTIE – LE BUDGET D’INVESTISSEMENT

TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

**SOUS-TITRE I – AUTORISATIONS DE PROGRAMME PROPOSÉES A CADUCITÉ ET ANNULATIONS
PARTIELLES**

SOUS-TITRE II – AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES

SOUS-TITRE III – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS

TITRE II – LES CREDITS DE PAIEMENT

RÉCAPITULATIF DES MOUVEMENTS INTERVENUS ANTÉRIEUREMENT

2^{ÈME} PARTIE – LES PROJETS DE DELIBERATIONS

**PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE
(Document budgétaire)**

**PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE
(Individualisation des autorisations de programme)**

1^{ère} Partie : LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

À l'issue des délibérations 2021 DFA 59-1 et 59-2 adoptées lors du Conseil de Paris des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021, les dotations budgétaires en investissement de la Ville de Paris pour 2022 sont établies à :

- ✓ 7 753,2 M€ pour les autorisations de programme en dépenses, en tenant compte des liquidations constatées à date en 2022 ;
- ✓ 2 409,4 M€ pour les crédits de paiement en dépenses et en recettes.

À l'occasion de la décision modificative n°1, plusieurs modifications sont proposées, avec des annulations d'autorisations de programme en dépenses à hauteur de 214,4 M€ et de nouvelles inscriptions à hauteur de 30,0 M€, soit une variation totale de -184,5 M€.

Il est ainsi proposé de porter les inscriptions budgétaires de la Ville de Paris en investissement à :

- ✓ 7 568,8 M€ pour les autorisations de programme en dépenses, en tenant compte des liquidations constatées à date sur 2022 ;
- ✓ Aucune modification n'est apportée aux crédits de paiement.

Titre I - Les autorisations de programme

I. Autorisations de programme proposées à caducité et annulations partielles

Les annulations d'autorisations de programme portent, d'une part, sur des projets avancés dont les montants restant à engager et à financer sont connus et permettent une révision du solde. Elles portent, d'autre part, sur le reliquat des dépenses d'investissement récurrentes non mandatées sur l'exercice et dont l'inscription est renouvelée chaque année.

La définition des autorisations de programme proposées à caducité découle de l'application du règlement budgétaire et financier adopté par le Conseil de Paris et d'un examen partagé entre les services opérationnels et financiers. La notification aux maires d'arrondissement sur les caducités d'opérations localisées sera réalisée lors de la prochaine conférence de programmation des équipements de novembre 2022.

Lors du passage à caducité des autorisations de programme, les montants annulés correspondent à la part n'ayant pas été engagée, les directions opérationnelles conservant la possibilité de liquider les sommes restant à verser à hauteur du montant des engagements juridiques (avec une marge de 10 %).

S'y ajoutent des annulations partielles correspondant à un ajustement du montant nécessaire en engagement pour la mise en œuvre des projets.

Fonction	Libellé	Montants d'annulations proposées		
		AP proposées à caducité	Annulations partielles	Total
0	Services généraux	36 725 891,59	378 500,00	37 104 391,59
1	Sécurité	5 459 602,53	-	5 459 602,53
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	30 908 383,00	21 075 916,98	51 984 299,98
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	30 699 846,24	20 212 355,71	50 912 201,95
4 (dont 4-4)	Santé, action sociale et RSA	12 623 018,38	5 932 000,00	18 555 018,38
5	Aménagements des territoires et habitat	26 172 007,09	3 133 696,00	29 305 703,09
6	Action économique	4 097 696,19	8 541 181,38	12 638 877,57
7	Environnement	2 693 575,94	2 722 697,55	5 416 273,49
8	Transport	3 058 179,01	-	3 058 179,01
Total		152 438 199,97	61 996 347,62	214 434 547,59

a) Les autorisations de programme proposées à caducité

Dépenses

En dépenses, les annulations sur des AP proposées à caducité se répartissent de la manière suivante :

- ✓ 82,9 M€ portent sur des autorisations de programme de projet, correspondant à l'annulation de reliquats de crédits en fonction des montants restant à engager et à financer ;
- ✓ 66,4 M€ portent sur des autorisations de programme de plan hors investissements localisés ;
- ✓ 2,3 M€ portent sur des autorisations de programme correspondant à des investissements localisés ;
- ✓ 0,9 M€ porte sur des autorisations de programme du budget participatif.

Fonction	Libellé	Montants d'annulation d'AP proposées à caducité				
		Projet	Plan	IL	Budget participatif	Total
0	Services généraux	2 460 520,49	32 986 778,60	354 692,01	923 900,49	36 725 891,59
1	Sécurité	-	5 459 602,53	-	-	5 459 602,53
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	26 677 783,53	3 462 967,02	767 632,45	-	30 908 383,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	26 269 936,77	4 078 263,70	351 645,77	-	30 699 846,24
4 (dont 4-4)	Santé et action sociale et RSA	7 356 321,51	5 097 349,85	169 347,02	-	12 623 018,38
5	Aménagements des territoires et habitat	12 364 720,35	13 378 006,87	429 279,87	-	26 172 007,09
6	Action économique	2 548 111,85	1 549 584,34	-	-	4 097 696,19
7	Environnement	2 631 000,13	62 575,81	-	-	2 693 575,94
8	Transport	2 562 180,44	283 951,14	212 047,43	-	3 058 179,01
Total		82 870 575,07	66 359 079,86	2 284 644,55	923 900,49	152 438 199,97

SERVICES GÉNÉRAUX-36,7 M€

Parmi les 33,0 M€ proposés à l'annulation sur des AP de plan, 20,0 M€ concernent les provisions finances et 11,7 M€ des opérations financières liées au compte foncier.

Des reliquats sont également proposés à l'annulation sur diverses AP de projet (2,5 M€) ainsi que sur d'anciens millésimes du budget participatif (0,9 M€) et d'investissements localisés (0,4 M€).

ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE-30,9 M€

26,7 M€ sont proposés à l'annulation sur des AP de projet, dont 8,8 M€ sur l'AP « Ecole maternelle 45 rue de Picpus » (12^{ème} arrondissement) (millésime 2014), 4,2 M€ sur l'AP « Ecole élémentaire Torcy » (18^{ème} arrondissement) (millésime 2012), 2,9 M€ sur l'AP « Lycée municipal Maria Deraismes » (17^{ème} arrondissement) (millésime 2017), 2,4 M€ sur l'AP « Construction Erlanger » (16^{ème} arrondissement) (millésime 2018), 1,7 M€ sur l'AP « Collège Claude Chappe » (19^{ème} arrondissement) (millésime 2018), ou encore 1,4 M€ sur l'AP « Groupe scolaire Dupleix/Amette » (15^{ème} arrondissement) (millésime 2013).

Parmi les 3,5 M€ d'AP de plan proposées à l'annulation, 2,1 M€ correspondent à l'informatique et des équipements internet du 1^{er} degré (millésimes 2019 et 2020), 0,4 M€ à l'entretien des collèges autonomes (millésime 2019) et 0,3 M€ aux travaux d'amélioration de la performance énergétique dans les collèges (millésime 2018).

S'y ajoutent 0,8 M€ sur le millésime 2019 d'une AP d'investissement localisé.

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORT ET LOISIRS-30,7 M€

26,2 M€ portent sur des AP de projet, dont 12,0 M€ concernent la création d'un gymnase porte de Vincennes - Porte de Montreuil (12^{ème} arrondissement) (millésime 2016) qui a été réinscrit en AP au BP 2022. S'y ajoutent notamment 4,6 M€ sur l'AP « Piscine Roger Le Gall » (12^{ème} arrondissement) (millésime 2017), 3,1 M€ sur l'AP « Mise en configuration Jeux olympiques / Grands évènements sportifs » (millésime 2019) réinscrits sur des AP de projet individualisées à partir du BP 2020, et 1,7 M€ sur l'AP « Porte de Bagnolet - Porte de Montreuil » (20^{ème} arrondissement) (millésime 2015).

4,1 M€ portent sur des AP de plan, dont 1,3 M€ en lien avec la prévention des inaptitudes à la direction de la démocratie, des citoyens et des territoires (DDCT), 0,9 M€ sur l'AP utilisée pour la subvention technique versée à l'établissement public Paris Musées, 0,5 M€ en lien avec les acquisitions de collections dans les nouvelles bibliothèques, et 0,4 M€ concernant les petits travaux de rénovation au Parc de Princes (16^{ème} arrondissement).

S'y ajoutent 0,4 M€ sur des millésimes anciens d'investissements localisés.

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT -26,2 M€

Parmi les 12,4 M€ proposés à l'annulation sur des AP de projet, 3,1 M€ sont issus d'un millésime 2016 portant sur une opération d'aménagement de voirie dans le Marais (Paris Centre), 1,8 M€ de l'aménagement du jardin de la caserne de Reuilly (12^{ème} arrondissement) (millésime 2015), 1,5 M€ de l'aménagement de la voirie de la rue de la Chapelle (18^{ème} arrondissement) (millésime 2016), 1,0 M€ de la création d'espaces verts au sein de la petite ceinture (millésimes 2015 et 2016), 0,9 M€ de la réfection de l'accès du GPRU Olympiades (13^{ème} arrondissement) (millésime 2018), 0,8 M€ de la ZAC Clichy-Batignolles (17^{ème} arrondissement) (millésime 2017), ou encore 0,8 M€ d'une opération d'aménagement de voirie aux abords de l'Aréna de Bercy (12^{ème} arrondissement) (millésime 2016).

Parmi les 13,4 M€ proposés à l'annulation sur des AP de plan, 5,6 M€ sont en lien avec le compte foncier (frais de notaires et travaux liés aux transactions foncières) (millésimes 2019 et 2020), 4,5 M€ en lien avec les subventions relatives à l'habitat privé (millésime 2020) et

1,9 M€ en lien avec le compte foncier logement (millésime 2020).

S'y ajoutent 0,4 M€ sur des millésimes anciens d'investissements localisés.

SANTÉ, ACTION SOCIALE ET RSA-12,6 M€

Parmi les 7,4 M€ proposés à l'annulation sur des AP de projet, 2,3 M€ correspondent à l'AP « Crèche 15 rue Modigliani » (15^{ème} arrondissement) (millésime 2015), 1,0 M€ à l'AP « Crèche Caserne de Reuilly » (12^{ème} arrondissement) (millésime 2015), 0,9 M€ à l'AP « Crèche collective 34 rue Petit » (19^{ème} arrondissement) (millésime 2009), 0,7 M€ à l'AP « Crèche collective Lamblandie » (12^{ème} arrondissement) (millésime 2015) ou encore 0,6 M€ à l'AP « Crèche collective rue Pelleport » (20^{ème} arrondissement) (millésime 2015).

Parmi les 5,1 M€ proposés à l'annulation sur des AP de plan, 2,3 M€ sont liés aux subventions d'équipement pour la petite enfance (millésimes 2019 et 2020), 0,5 M€ à l'accessibilité des bâtiments (millésime 2016) et 0,4 M€ à l'accessibilité des équipements sociaux (millésime 2019).

S'y ajoutent 0,2 M€ sur un millésime ancien d'investissements localisés.

SÉCURITÉ -5,5 M€

Les annulations proposées sur des AP de plan à hauteur de 5,5 M€ correspondent principalement à des reliquats sur la subvention d'équipement à la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (3,7 M€ sur le millésime 2020) et sur les travaux d'office dans le cadre de la lutte contre l'insalubrité (1,3 M€ sur le millésime 2020).

ACTION ÉCONOMIQUE-4,1 M€

Sur les 2,5 M€ proposés à l'annulation sur des AP de projets, 1,0 M€ correspond à des reliquats d'aides aux acteurs de l'innovation (millésime 2019), 0,9 M€ est en lien avec le financement de travaux dans les ateliers d'artistes et d'artisans des Frigos (13^{ème} arrondissement) (millésime 2020) et enfin 0,6 M€ en lien avec le marché de Passy (16^{ème} arrondissement) (millésime 2019).

1,5 M€ sont proposés à l'annulation d'anciens millésimes d'AP de plan, dont 1,1 M€ sont issus des travaux sur la Bourse du travail (10^{ème} arrondissement).

TRANSPORT-3,1 M€

Sur les 2,6 M€ proposés à l'annulation sur des AP de projets, 1,7 M€ sont liés à la charte logistique urbaine durable (millésime 2016) et 0,5 M€ à la rocade des gares parisiennes (millésime 2019).

S'y ajoutent 0,3 M€ sur des AP de plan et 0,2 M€ sur des AP d'investissements localisés.

ENVIRONNEMENT-2,7 M€

2,6 M€ sont proposés à l'annulation sur des AP de projet, dont 2,0 M€ sont issus d'un millésime ancien (2015) concernant la création de centres de valorisation et d'apport des

encombrants.

0,1 M€ porte sur des AP de plan.

Recettes

En recettes, les montants proposés à l'annulation s'établissent à 267,0 M€. Ils correspondent principalement à des AP de plan (265,1 M€). Les annulations proposées sur des AP de projet représentant 1,7 M€ et celles liées au budget participatif 0,2 M€.

Fonction	Libellé	Montants d'annulation d'AP proposées à caducité			
		Plan	Projet	Budget participatif	Total
0	Services généraux	264 215 134,44	-	240 260,00	264 455 394,44
1	Sécurité	836 065,82	-	-	836 065,82
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	-	-	-	-
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	27 176,11	1 140 990,02	-	1 168 166,13
4 (dont 4-4)	Santé, action sociale et RSA	-	507 803,00	-	507 803,00
5	Aménagements des territoires et habitat	-	-	-	-
6	Action économique	-	-	-	-
7	Environnement	-	-	-	-
8	Transport	-	-	-	-
Total		265 078 376,37	1 648 793,02	240 260,00	266 967 429,39

SERVICES GÉNÉRAUX-264,5 M€

Les AP proposées à caducité sont d'anciens millésimes utilisés principalement pour titrer les recettes de FCTVA (-141,1 M€) et les opérations liées à des acquisitions avec échéanciers (-121,4 M€).

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS-1,2 M€

Les AP proposées à caducité correspondent principalement à un ancien millésime (2017) en lien avec les édifices culturels (-1,0 M€).

SÉCURITÉ-0,8 M€

L'AP proposée à caducité est un reliquat en lien avec les travaux d'office dans le cadre de la lutte contre l'insalubrité.

SANTÉ, ACTION SOCIALE ET RSA-0,5 M€

L'AP proposée à caducité est un reliquat en lien avec la création et la rénovation de structures d'accueil pour la petite enfance.

b) Les annulations partielles

La présente décision modificative inclut des ajustements d'autorisations de programme à hauteur de -62,0 M€ en dépenses.

Fonction	Libellé	Montants des annulations partielles	
		Dépenses	Recettes
0	Services généraux	378 500,00	-
1	Sécurité	-	-
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	21 075 916,98	-
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	20 212 355,71	-
4 (dont 4-4)	Santé, action sociale et RSA	5 932 000,00	-
5	Aménagements des territoires et habitat	3 133 696,00	-
6	Action économique	8 541 181,38	-
7	Environnement	2 722 697,55	-
8	Transport	-	-
Total		61 996 347,62	-

ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE-21,1 M€

Il est proposé d'ajuster le montant de plusieurs AP au regard du coût réel des travaux s'agissant du collège Georges Clémenceau (18^{ème} arrondissement) (-3,1 M€), du collège Lucie Faure (19^{ème} arrondissement) (-3,0 M€), du groupe scolaire Olivier de Serres (15^{ème} arrondissement) (-2,4 M€), de la rénovation énergétique des écoles (-2,0 M€), du collège Saussure (17^{ème} arrondissement), de la cuisine du groupe scolaire Mouraud (20^{ème} arrondissement) (-1,9 M€) ou encore du collège Claude Chappe (19^{ème} arrondissement) (-1,5 M€), principalement du fait de l'achèvement des travaux.

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS -20,2 M€

Il est proposé de mettre en cohérence le niveau des autorisations de programme avec le coût anticipé des projets s'agissant notamment de la construction de l'Arena 2 dans la ZAC Gare des Mines-Fillette (18^{ème} arrondissement) (-5,3 M€), la piscine Pontoise (5^{ème} arrondissement) (-2,0 M€), du conservatoire du 17^{ème} arrondissement (-1,9 M€), de la piscine Blomet (15^{ème} arrondissement) (-1,7 M€), la piscine Davout (20^{ème} arrondissement) (-1,5 M€), l'église de la Madeleine (8^{ème} arrondissement) (-1,5 M€) et l'équipement culturel de la ZAC Chapelle international (18^{ème} arrondissement) (-1,5 M€).

ACTION ÉCONOMIQUE-8,5 M€

5,0 M€ sont proposés à l'annulation sur l'AP « Ville intelligente et expérimentation » et -3,2 M€ en lien avec le marché aux fleurs de la Cité afin de mettre le niveau de l'AP en conformité avec le montant du projet retenu.

SANTÉ, ACTION SOCIALE ET RSA-5,9 M€

Afin de mettre en cohérence les autorisations de programme avec le coût des projets, il est notamment proposé d'annuler -1,5 M€ sur l'AP « Crèche multi accueil - 51 Boulevard Exelmans (16^{ème} arrondissement) – création », -1,0 M€ sur l'AP « Crèche multi accueil 38 rue Myrha (18^{ème} arrondissement) – construction », 0,8 M€ sur l'AP « Crèche collective boulevard Lefebvre (15^{ème} arrondissement) » et 0,7 M€ sur l'AP « Crèche collective 6 / 8 rue Ganneron (18^{ème} arrondissement) – restructuration ».

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT-3,1 M€

Il est notamment proposé de réduire de 1,1 M€ l'autorisation de programme « ZAC Python Duvernois (20^{ème} arrondissement) - création d'un parc » et de 0,6 M€ l'autorisation de programme « 30 ha - Hôpital Saint Lazare - square Alban Satragne (10^{ème} arrondissement) », afin de mettre en cohérence les autorisations de programmes avec le coût de ces projets.

ENVIRONNEMENT-2,7 M€

Afin de mettre en cohérence le niveau des autorisations de programme avec les coûts des projets, des ajustements sont proposés à hauteur de -1,6 M€ sur l'AP « PNE Chapelle internationale - Halle Fret jardin sur le toit (18^{ème} arrondissement) », -0,8 M€ en lien avec la mise en place dans les véhicules de collecte des ordures ménagères d'un système de collecte de données et -0,5 M€ sur les AP relatives au plan Climat.

SERVICES GÉNÉRAUX-0,4 M€

-0,4 M€ est proposé à l'annulation sur des reliquats d'opérations.

II. Autorisations de programme nouvelles

La présente décision modificative soumet au Conseil de Paris l'ouverture de nouvelles autorisations de programme pour un montant total net de + 30,0 M€ en dépenses.

Fonction	Libellé	Montants des AP nouvelles	
		Dépenses	Recettes
0	Services généraux	17 444 152,12	-
1	Sécurité	2 600 716,00	-
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	3 882 841,00	-
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	6 055 480,00	-
4 (dont 4-4)	Santé, action sociale et RSA	-	-
5	Aménagements des territoires et habitat	-	-
6	Action économique	-	-
7	Environnement	-	-
8	Transport	-	-
Total		29 983 189,12	-

SERVICES GÉNÉRAUX.....+17,4 M€

20,0 M€ sont ouverts pour permettre le versement de provisions sur indemnisation en section d'investissement, en fonction des indications du comptable public.

En parallèle, 2,6 M€ sont transférés depuis cette fonction vers la fonction « Sécurité » afin de financer une opération de relogement d'une unité d'appui de la police municipale.

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS+6,1 M€

Il est proposé de rehausser le montant disponible en engagement au titre de la subvention exceptionnelle versée à la Philharmonie de Paris (19^{ème} arrondissement) à hauteur du besoin (+3,8 M€) et d'inscrire 1,8 M€ pour des travaux au sein de la Maison de la Jeunesse (Paris

Centre) ainsi que 0,5 M€ au titre de la sécurisation du stade Charléty (13^{ème} arrondissement).

ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE+3,9 M€

Il est proposé d'inscrire 3,9 M€ pour poursuivre la réalisation d'une école polyvalente, rue de Constantinople (8^{ème}).

Parallèlement, les crédits alloués au second degré en matière de sécurité bâtementaire (5,0 M€), de travaux dans les logements des directeurs (0,5 M€) et d'aménagement de cours oasis (0,5 M€) actuellement inscrits sur des AP relevant du premier degré sont transférés sur des AP dédiées.

SÉCURITÉ+2,6 M€

Les crédits alloués à une opération de relogement d'une unité d'appui de la police municipale, initialement inscrit sur la fonction « Service généraux », sont transférés sur la fonction « Sécurité ».

III. Situation des autorisations de programme en cours

À l'issue du vote du budget primitif, le montant net cumulé des autorisations de programme s'élevait à 7 753,2 M€ en dépenses, en tenant compte des liquidations intervenues à date sur 2022.

A l'issue de la présente décision modificatrice n°1, le montant net cumulé des autorisations de programme s'établira à 7 568,8 M€ en dépenses.

Stock des crédits d'engagement en dépenses :

Fonction	Stock net avant DM1	AP nouvelles DM1	Annulation AP proposées à caducité	Annulations partielles	Total DM1	Stock net après DM1
1	35 796 860,13	2 600 716,00	5 459 602,53	-	- 2 858 886,53	32 937 973,60
2	492 827 979,61	3 882 841,00	30 908 383,00	21 075 916,98	- 48 101 458,98	444 726 520,63
3	920 123 202,68	6 055 480,00	30 699 846,24	20 212 355,71	- 44 856 721,95	875 266 480,73
4 (dont 4-4)	286 027 706,03	-	12 623 018,38	5 932 000,00	- 18 555 018,38	267 472 687,65
5	3 772 486 371,55	-	26 172 007,09	3 133 696,00	- 29 305 703,09	3 743 180 668,46
6	217 222 870,95	-	4 097 696,19	8 541 181,38	- 12 638 877,57	204 583 993,38
7	189 917 384,96	-	2 693 575,94	2 722 697,55	- 5 416 273,49	184 501 111,47
8	818 708 784,09	-	3 058 179,01	-	- 3 058 179,01	815 650 605,08
0	1 020 133 207,39	17 444 152,12	36 725 891,59	378 500,00	- 19 660 239,47	1 000 472 967,92
Total	7 753 244 367,39	29 983 189,12	152 438 199,97	61 996 347,62	- 184 451 358,47	7 568 793 008,92

	Variation du stock d'AP	
Autorisations de programmes nettes	7 753 244 367,39	
DM1	-184 451 358,47	-2,38%
Total des autorisations de programmes nettes cumulées après le vote de la DM1	7 568 793 008,92	

Titre II - Les crédits de paiement

Récapitulatif des mouvements intervenus antérieurement

Les mouvements intervenus entre le 1^{er} janvier et le 16 février 2022 sont récapitulés dans le tableau ci-dessous.

Ces virements entre chapitres sont sans incidence sur le montant du budget.

Chapitre		Total des mouvements intervenues du 1 ^{er} janvier au 16 février 2022
900	Services Généraux	- 1 200 000,00 €
923	Dettes et autres opérations financières	+ 1 200 000,00 €
Total général		0 €

Ce montant correspond à un réajustement de la ventilation des crédits, en prévision des appels de fonds du Fonds vert.